

Adaptation au changement climatique : la Cour des comptes demande une stratégie et un chiffrage clairs

La Cour des comptes se félicite par ailleurs d'une "prise de conscience" de l'urgence de s'adapter au changement climatique mais demande à l'Etat de jouer plus clairement son rôle de stratège et de mieux chiffrer les efforts budgétaires nécessaires. Sur plusieurs centaines de pages, les magistrats soulignent "la nécessité que l'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique soit transparente, cohérente et efficiente".

Une exigence qui se décline en 16 chapitres allant de l'immobilier aux cultures céréalières, du rôle des banques à l'avenir du réseau électrique... Et qui concerne aussi bien l'Etat que de grandes entreprises publiques, comme la SNCF et EDF, qui doivent adapter le réseau ferré ou les centrales nucléaires à des températures toujours plus élevées à long terme. "Nous constatons un kaléidoscope de réponses, de plus ou moins grande qualité", relève M. MOSCOVICI. Mais elles "ne sont pas articulées, d'où l'impératif de planifier". "Il faut connaître, informer, chercher, financer et planifier", résume-t-il. "Dans certains domaines, l'Etat ne joue pas correctement son rôle de stratège, qui consiste notamment à fixer des objectifs et à définir une trajectoire pour les atteindre", regrettent les auteurs. "L'évaluation des coûts actuels et futurs de l'adaptation est lacunaire, voire inexistante, faute de données suffisantes mais également parfois d'objectifs clairs", notent encore les magistrats.

C'est la première fois que cette thématique de l'adaptation fait l'objet d'un rapport spécifique de la Cour, signe de l'importance qu'elle a prise, après avoir longtemps été occultée par les efforts nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement souhaite aussi se montrer plus réaliste en retenant l'hypothèse d'un réchauffement de 4°C en France d'ici la fin du siècle, servant de base pour le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), attendu au début de l'été.

La Cour se félicite donc d'une "prise de conscience" de l'urgence de s'adapter au changement climatique, avec ses vagues de chaleur plus nombreuses, sévères et longues, ses inondations qui s'aggravent et la ressource en eau qui diminue. La problématique est prise en compte depuis longtemps par exemple chez le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE mais la prise de conscience est en revanche "embryonnaire au ministère des Armées", note-t-elle. La Cour appelle notamment les autorités à "corriger" des insuffisances en matière de planification dans ce document, relevant des incohérences par exemple sur l'adaptation de l'immobilier ou le tourisme en montagne, qui se heurte de plus en plus à la fonte des neiges.

A l'heure des économies budgétaires – 10 milliards d'euros en 2024 puis 20 milliards en 2025 – elle réclame aussi un chiffrage clair des mesures d'adaptation, forcément onéreuses. "Si la trajectoire de réchauffement menant à 4°C en 2100 devait effectivement être retenue, le contenu du PNACC 3 devrait alors être sensiblement différent de celui des deux plans précédents, de même que l'effort budgétaire à consentir". A cet égard, on doit surtout relever, à ce stade, l'absence de chiffrages exhaustifs et cohérents pour l'ensemble des acteurs publics", souligne le rapport. Mais la Cour ne donne pas par elle-même "le chiffre magique qui résume tout" parce que "pour l'instant les données sont trop éparses", admet M. Pierre MOSCOVICI.

L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) a estimé à au moins 2,3 milliards par an les quelques mesures d'adaptation "incontournables" et "mûres" à prendre dès maintenant, sachant qu'il y aura ensuite d'autres besoins au coût "potentiellement bien plus important". Mais même dans ce contexte délicat, M. Pierre MOSCOVICI défend les dépenses en faveur de l'environnement : "Il serait paradoxal d'aller taper dans le secteur sur lequel on a le plus besoin d'investissement ; ce n'est pas ce que je recommanderais".